

S.C.I.N.

Procès Verbal du Comité Syndical

**- Séance du 25 mai 2011 à 18 heures 30 -
Dietwiller**

Sur convocation du 19 mai 2011 et sous la présidence de M. Bernard NOTTER, le comité syndical du syndicat de communes de l'Ile Napoléon s'est réuni en séance ordinaire le 25 mai 2011 à 18 heures 30, dans la salle polyvalente de Dietwiller.

Présents : Mesdames et Messieurs Jean-Pierre **BARI**, Olivier **BECHT**, Bernard **HELL**, Charles **KREMPPER**, Gérard **LAMY**, Pierre **LOGEL**, Catherine **MATHIEU-BECHT**, Bernard **NOTTER**, Guy **OMEYER**, Georges **OTTENWAELDER**, Richard **PISZEWSKI**, Christine **PLAS**, Bernard **RAPP**, Michel **RIES**, Patrick **RIETZ**, Robert **RISS**, Daniel **SCHNEIDER**, Jean-Marie **SCHNEIDER**, Albert **SCHOLER**, Gérard **THUET**, Philippe **WOLFF**.

Excusés : Monsieur Daniel **BUX** avec procuration à Monsieur Bernard **NOTTER**, Monsieur Jean-Pierre **CARD** avec procuration à Monsieur Pierre **LOGEL**, Madame Martine **ELGARD** avec procuration à Monsieur Charles **KREMPPER**, Monsieur Jean-Pierre **FÄH** avec procuration à Monsieur Gérard **THUET**, Monsieur Jean-Claude **NIEDERGANG** avec procuration à Monsieur Gérard **LAMY**, Madame Raymonde **RISACHER** avec procuration à Madame Christine **PLAS**, Monsieur Bernard **THIERY** avec procuration à Monsieur Michel **RIES**.

Assistaient à la séance :

- Monsieur Laurent BENGOLD
- Madame Stéphanie KREBER
- Monsieur Jean-Philippe HERTZOG
- Deux journalistes (représentant l'Alsace et les Dernières Nouvelles d'Alsace)

Monsieur Bernard NOTTER ouvre la séance à 18 heures 35. Il salue l'ensemble des délégués présents, ainsi que la presse et les services du S.C.I.N. puis remercie M. le maire de Dietwiller d'accueillir cette séance du comité syndical. Monsieur NOTTER donne ensuite lecture des différentes procurations et passe au premier point inscrit à l'ordre du jour.

Point n° 1 : Approbation du procès-verbal du comité syndical du 13 avril 2011

Le procès-verbal du comité syndical du 13 avril 2011 a été transmis par courrier, à l'ensemble des délégués, préalablement à la séance. Compte tenu de l'absence de remarque ou d'observation quant à la rédaction de ce document, M. le président propose à l'assemblée de l'approuver.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le procès-verbal du comité syndical du 13 avril 2011.

Point n° 2 : Modification du tableau des effectifs à compter du 1^{er} juin 2011 – création d'un poste d'agent de maîtrise territorial

Un agent du bureau d'étude « voirie » a réussi le concours d'agent de maîtrise territorial.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient dès lors au comité syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Afin de pouvoir procéder aux démarches nécessaires à la nomination de cet agent en qualité de stagiaire, il est proposé à l'assemblée de créer un emploi d'agent de maîtrise territorial, permanent à temps complet et ce, à compter du 1^{er} juin 2011.

Le tableau des emplois du S.C.I.N. serait ainsi modifié à compter de cette date :

Cadres d'emplois	Grades	Ancien effectif	Nouvel effectif
Emplois fonctionnels	DGS	1	1
Filière administrative			
Attaché territorial	Attaché	1	1
Rédacteur	Rédacteur	1	1
Adjoint administratif	Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	3	3
	Adjoint administratif de 2 ^e classe	2	2
Filière technique			
Ingénieur	Ingénieur principal	1	1
	Ingénieur	1	1
Technicien supérieur	Technicien supérieur chef	1	1
	Technicien supérieur principal	2	2
	Technicien supérieur	6	6
Agent de maîtrise	Agent de maîtrise	4	5
Adjoint technique	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	1	1
Effectif total		24	25

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondants sont inscrits au budget primitif de l'exercice 2011.

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la création du poste proposé, ainsi que le tableau des effectifs des emplois permanents à temps complet du S.C.I.N. tel que détaillé ci-dessus.

Point n° 3 : Rixheim – Immeuble sis 10 rue Victor Hugo – autorisation d'aliéner – modification de la délibération du 9 septembre 2010

Par délibération du 9 septembre 2010, le comité syndical approuvait la cession, au profit de M. Fagik SEVEN, pour un prix de 293 000,00 € (hors frais, à la charge de l'acquéreur) de l'immeuble sis 10 rue Victor Hugo à Rixheim, et autorisait M. le président à signer tous documents à l'effet de ladite aliénation.

Dans l'intervalle, c'est la S.C.I. « SAF », sise 14 rue de la Banlieue à Illzach, dont M. SEVEN est le gérant, qui a souhaité se substituer à l'acheteur initial. Il y aurait donc lieu de rectifier dans ce sens la délibération du 9 septembre 2010, afin que la vente puisse être conclue avec le nouvel intervenant.

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer à ce sujet.

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Prend acte et autorise la substitution de la S.C.I. « SAF » à M. Fagik SEVEN pour la vente de l'immeuble sis 10 rue Victor Hugo à Rixheim ;**
- **Autorise M. le président à signer tous documents relatifs à cette aliénation ;**
- **Charge M. le président d'entreprendre toutes les démarches utiles à l'effet des présentes.**

Point n° 4 : Baldersheim – aménagement d'une aire de jeux rue des Cigognes – attribution des marchés de travaux

Par délibération du 9 septembre 2010, le comité syndical autorisait M. le président à lancer la consultation d'entreprises sous la forme de marché à procédure adaptée (M.A.P.A.) pour les travaux d'aménagement d'une aire de jeux, rue des Cigognes à Baldersheim.

Le dépouillement et l'analyse des offres reçues en réponse, examinées par la commission d'ouverture des plis les 11 et 20 avril 2011, se sont traduits par la désignation comme suit des attributaires des marchés :

Lot 1 – génie civil – clôture et mobiliers urbains

Entreprise Colas Est de Pfastatt pour un montant de 39 484,83 € HT (47 223,86 TTC)

Lot 2 – jeux et sols amortissants

Entreprise Bois d'Orraine de Pont-à-Mousson pour un montant de 19 917,02 € HT
(23 820,76 € TTC)

Soit pour l'ensemble des travaux une dépense globale de 59 401,85 € HT
(71 044,61 € TTC)

Monsieur le président demande à l'assemblée d'en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Prend acte et approuve les résultats de la consultation ;**
- **Autorise M. le président à signer les marchés de travaux à intervenir avec les entreprises retenues par la commission d'ouverture des plis, les crédits nécessaires ayant été inscrits à l'article 2317-21006 du budget primitif 2011.**

Point n° 5 : Battenheim – réaménagement de la rue du Cimetière – attribution des marchés de travaux

L'opération de réaménagement de la rue du Cimetière à Battenheim, a été retenue au titre des travaux de voirie 2011. Elle a fait l'objet d'une consultation selon un marché à procédure adaptée, dans les formes prescrites par l'article 28 du code des marchés publics, conformément à la décision du comité syndical du 30 mars 2011.

Le dépouillement et l'analyse des offres reçues en réponse, examinées par la commission d'ouverture des plis le 18 mai 2011, se sont traduits par la désignation comme suit des attributaires des marchés :

Lot 1 – voirie et réseaux divers :

Entreprise TP Schneider de Wittenheim pour un montant de 202 015,00 € HT
(241 609,94 € TTC).

Lot 2 – éclairage public :

Entreprise Clemessy de Mulhouse pour un montant de 13 429,00 € HT
(16 061,08 € TTC).

Soit pour l'ensemble des travaux, une dépense globale de 215 444,00 € HT
(257 671,02 € TTC).

Les crédits nécessaires au financement de cette opération sont inscrits à l'article 2317-11101 du budget primitif 2011.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Prend acte et approuve les résultats de la consultation ;**
- **Autorise M. le président à signer les marchés de travaux à intervenir avec les entreprises retenues par la commission d'ouverture des plis.**

Point n° 6 : Habsheim – création d'un giratoire au carrefour de la rue de la Rampe et de la rue de l'Aviation – attribution des marchés de travaux

L'opération de création d'un giratoire au carrefour de la rue de la Rampe et de la rue de l'Aviation à Habsheim a été retenue au titre des travaux de voirie 2011. Elle a fait l'objet d'une consultation selon un marché à procédure adaptée, dans les formes prescrites par l'article 28 du code des marchés publics, conformément à la décision du comité syndical du 30 mars 2011.

Le dépouillement et l'analyse des offres reçues en réponse, examinées par la commission d'ouverture des plis le 18 mai 2011, se sont traduits par la désignation comme suit des attributaires des marchés :

Lot 1 – voirie et réseaux divers :

Entreprise Sarmac de Rixheim pour un montant de 249 376,00 € HT (298 253,70 € TTC).

Lot 2 – éclairage public :

Entreprise Clemessy de Mulhouse pour un montant de 21 365,00 € HT (25 552,54 € TTC).

Soit pour l'ensemble des travaux, une dépense globale de 270 741,00 € HT (323 806,24 € TTC).

Les crédits nécessaires au financement de cette opération sont inscrits à l'article 2317-51102 du budget primitif 2011.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Prend acte et approuve les résultats de la consultation ;**
- **Autorise M. le président à signer les marchés de travaux à intervenir avec les entreprises retenues par la commission d'ouverture des plis.**

Point n° 7 : Rixheim – réaménagement de la rue Wilson – participation à la mise en souterrain du réseau France Télécom

Pour des considérations d'ordre esthétique, le S.C.I.N a décidé d'enfouir les lignes de télécommunication dans le cadre du réaménagement de la rue Wilson à Rixheim.

Les services de France Télécom ont donc été invités à produire une offre de prix pour la mise en souterrain de leur réseau.

Les prestations attendues de cette société se détaillent comme suit :

- 1 798,20 € HT (2 150,65 € TTC) pour les études et 8 052,00 € HT pour les travaux de câblage ainsi que la dépose des lignes aériennes existantes sur le premier tronçon, entre la rue Zuber et la rue de Riedisheim ;
- 1 835,70 € HT (2 195,50 € TTC) pour les études et 8 219,80 € HT pour les travaux de câblage ainsi que la dépose des lignes aériennes existantes sur le second tronçon, entre la rue de Riedisheim et la rue de Mulhouse.

S'agissant des opérations de génie civil, leur réalisation est prévue dans le cadre du marché de voirie qui a été conclu avec l'entreprise Sarmac de Rixheim, et donnera lieu à paiement direct.

Les crédits nécessaires au règlement des prestations ci-dessus sont inscrits à l'article 2042 du budget primitif 2011.

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve la participation du S.C.I.N. à l'enfouissement du réseau France Télécom, dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue Wilson à Rixheim, aux conditions ci-dessus définies ;**
- **Autorise M. le président à signer tous documents afférents à cette opération.**

Point n° 8 : Sausheim – réaménagement de la rue de Saint-Louis – validation de l'A.P.D. – lancement de la consultation et autorisation de solliciter les subventions

L'opération de réaménagement de la rue de Saint-Louis à Sausheim a été retenue au titre des travaux de voirie 2011.

Le projet porte sur le réaménagement total de la voirie, sur une longueur d'environ 200 mètres. Les travaux comprennent notamment :

- Les terrassements généraux de la structure de chaussée ;
- La pose de bordures et pavés formant caniveau en pierre naturelle ;
- La collecte et l'infiltration des eaux pluviales ;
- Les traitements de surfaces ;
- Le renouvellement des installations d'éclairage public ;
- L'enfouissement du réseau France Télécom ;
- La réalisation de la signalisation horizontale et verticale.

Dans le cadre de leur mission de maîtrise d'œuvre, les services techniques du syndicat ont évalué l'ensemble des travaux à 1 558 008,00 € HT (1 863 463,37 € TTC).

Une aide financière à la réalisation de cette opération sera sollicitée auprès du conseil général du Haut-Rhin et, concernant l'évacuation des eaux pluviales de chaussée, auprès du SIVOM de l'agglomération mulhousienne.

Les crédits nécessaires au règlement des dépenses de ce programme sont inscrits à l'article 2317-31104 du budget primitif 2011.

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Décide d'entériner les composantes du projet d'aménagement décrit ci-dessus;**
- **Décide d'en arrêter le coût prévisionnel à 155 808,00 € HT (186 346,37 € TTC) au stade A.P.D.-D.C.E. ;**
- **Charge M. le président d'organiser la consultation d'entreprises et d'entreprendre toutes démarches utiles pour l'attribution des subventions.**

Point n° 9 : Petit entretien de voirie et travaux annexes – attribution du marché

Lors de l'adoption du budget primitif 2011, le comité syndical avait entériné le principe de faire appel à une entreprise d'insertion pour la réalisation des petits travaux d'entretien annexes à la voirie (nettoyage des abords et des espaces verts, etc.).

Les missions qui pourraient à ce titre être confiées au prestataire sont, sans que cette liste soit exhaustive :

1. Nettoyage des bas côtés des voies de circulation sur le territoire du syndicat
2. Entretien des espaces verts le long des voies de circulation et des pistes cyclables sur le territoire du syndicat, comprenant entre autres prestations :
 - Tonte ;
 - Débroussaillage ;
 - Désherbage manuel, mécanique ou thermique ;
 - Plantations (fleurs ou arbustes) le cas échéant ;
3. Nettoyage et entretien des aires de pique-nique, des cours d'eau, des abords d'équipements publics communs, des lieux à forte fréquentation, ainsi que le long des chemins et parcours sportifs, forestiers, etc.

Le contrat serait conclu sur la base d'un engagement minimum et d'un engagement maximum, décompté sous forme d'heures de prestations.

- Engagement minimum : 3 500 heures
- Engagement maximum : 5 500 heures

Les heures seraient réparties entre les communes selon la clé habituelle (enveloppe d'investissement) et les interventions programmées à leur demande.

Une consultation a été organisée, sur le fondement de l'article 28 du code des marchés publics (procédure adaptée). La commission ad hoc a examiné, le 18 mai 2011, les deux offres reçues en réponse et propose d'attribuer ce marché à l'association réagir, qui a présenté l'offre la moins-disante avec un coût horaire de 12,00 euros TTC, ce qui

correspond à un engagement minimum de 42 000,00 euros et maximum de 66 000,00 euros. Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2011 (article 615231).

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Prend acte et approuve le résultat de la consultation ;**
- **Autorise M. le président à signer le marché de prestations de service à intervenir.**

Point n° 10 : Battenheim – construction d'un club-house pour le tennis – attribution du marché de maîtrise d'œuvre

Par délibération du 30 mars 2011, le comité syndical autorisait M. le président à engager une consultation par voie de marché à procédure adaptée afin de désigner le maître d'œuvre en charge de l'opération de construction d'un club-house pour le tennis à Battenheim.

Les composantes de ce marché de prestations intellectuelles « loi MOP » s'ordonnent comme suit :

- Domaine fonctionnel : bâtiment neuf ;
- Type de mission : mission de base avec étude d'exécution et de synthèse (ESQ, APS, APD, PRO, EXE, ACT, DET, AOR), ainsi que la mission complémentaire OPC.

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé à la presse le 14 avril 2011, fixant la date de remise des offres au 5 mai 2011 à 11h00. Quatre groupements de maîtrise d'œuvre ont remis une proposition. L'une d'entre elles a été déclarée non conforme, en raison de l'absence des pièces du marché, et notamment de l'acte d'engagement.

Lors des séances des 6 et 18 mai 2011, la commission M.A.P.A. a procédé à l'analyse des offres et désigné le groupement Alain Steinmetz – ICAT – B2E – Marchal Ingénierie, attributaire du marché pour un montant de 9 750,00 € HT (taux d'honoraires : 7,80% sur un prévisionnel de travaux de 125 000 € HT) au motif qu'il présentait l'offre économiquement la plus avantageuse eu égard aux critères de sélection énoncés dans le règlement de la consultation, en application de l'article 53 du code des marchés publics.

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Prend acte et approuve le résultat de la consultation ;**
- **Autorise M. le président à signer le marché de maîtrise d'œuvre à intervenir.**

Point n° 11 : Habsheim – construction d'un centre technique municipal – aménagement de la plateforme de chantier – attribution du marché de travaux

L'aménagement de la plateforme de chantier nécessaire à la construction du nouveau centre technique municipal, rue du Cerf à Habsheim, incombe aux services techniques du S.C.I.N. conformément à la décision du comité syndical du 13 avril 2011.

Ces travaux ont fait l'objet d'une consultation selon un marché à procédure adaptée.

Le dépouillement et l'analyse des offres reçues en réponse, examinées par la commission d'ouverture des plis le 18 mai 2011, se sont traduits par la désignation comme suit de l'attributaire du marché :

Lot unique – terrassements généraux

Entreprise TP Schneider de Wittenheim pour un montant de 95 150,00 € HT (113 799,40 € TTC)

Les crédits nécessaires au financement de ces travaux sont inscrits à l'article 2314-51003 du budget primitif 2011.

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Prend acte et approuve le résultat de la consultation ;**
- **Autorise M. le président à signer le marché de travaux à intervenir avec l'entreprise retenue par la commission d'ouverture des plis.**

Point n° 12 : Habsheim – extension et renforcement de l'isolation thermique de l'école Nathan Katz – avenant transactionnel à souscrire avec l'entreprise Liebermann – autorisation de signer

En séance du 19 avril 2010, le comité syndical autorisait M. le président à signer les marchés pour les travaux d'extension et de renforcement de l'isolation thermique de l'école Nathan Katz à Habsheim.

Par délibération du 13 octobre 2010, le comité syndical approuvait plusieurs avenants, pour un montant total de 8 516,69 € HT, correspondant à une augmentation de l'ensemble des travaux de 1,31 % et fixant le nouveau montant global des marchés à 658 324,37 € HT.

Les travaux réalisés par l'entreprise Liebermann, titulaire du lot 7 « chauffage – ventilation » ont fait l'objet d'adaptations techniques qui ont généré une moins-value. Celle-ci s'établit à 2 167,25 € HT, correspondant à une diminution de la masse des travaux de 0,83% pour le lot considéré, et fixant le montant définitif de ce dernier à 261 166,78 € HT.

L'assemblée est appelée à en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve l'avenant susvisé, d'un montant total de - 2 167,25 € HT (- 2 592,03 € TTC) ramenant à 0,98 % l'augmentation de l'ensemble des travaux et fixant le nouveau montant global des marchés à 656 157,12 € HT ;**
- **Autorise M. le président à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Point n° 13 : Sausheim – extension du dépôt des sapeurs-pompiers – lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre

L'opération d'extension du dépôt des sapeurs pompiers à Sausheim a été retenue au titre des travaux 2011. Ces travaux consistent pour l'essentiel à :

- Augmenter la surface du bâtiment de 100 à 150 m² environ avec une partie de la façade réservée aux exercices (escaliers, balcons, fosse) ;
- Déplacer le standard téléphonique vers un bureau situé à l'arrière du dépôt, à la hauteur des portes de sortie des véhicules ;
- Aménager dans l'extension de nouveaux vestiaires-douches et toilettes pour les hommes ;
- Restructurer les vestiaires-douches actuels pour les réserver aux femmes ;
- Réorganiser le bureau des sous-officiers afin d'accueillir 4 postes de travail ;
- Créer une chambre de garde avec 2 lits ;
- Aménager au sous-sol, une salle de formation (50 à 60 m²) ;
- Rajouter un local de rangement pour le matériel de formation (10 à 15 m²) ;
- Réaménager un bureau pour les archives et le stockage du matériel pour secours à personnes (10 à 15 m²) ;

Pour ce faire, il y a lieu de s'adjoindre les compétences d'un maître d'œuvre chargé d'étudier la faisabilité du projet, puis de définir les besoins ainsi que le coût financier de l'opération. Les composantes du marché de prestations intellectuelles « loi MOP » qui lui seraient confiées s'ordonneraient comme suit :

- Domaine fonctionnel : bâtiment ;
- Mission DIAG permettant de déterminer la faisabilité de l'opération afin d'étudier les solutions techniques les plus appropriées pour assurer la pérennité de l'ouvrage ;
- Mission de base comprenant les éléments suivants : ESQ, APS, APD, PRO, ACT, EXE, DET, AOR et VISA ;
- Mission complémentaire : OPC.

Les crédits nécessaires au règlement des dépenses 2011 de ce programme sont inscrits au budget primitif (article 2314-31107).

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise M. le président à lancer la consultation de maîtrise d'œuvre par voie de procédure adaptée, pour les travaux d'extension du dépôt des sapeurs pompiers de Sausheim.

Point n° 14 : Sausheim – remplacement des menuiseries extérieures sur différents bâtiments communaux – validation de l'A.P.D. – lancement de la consultation et autorisation de solliciter les subventions

L'opération de remplacement des menuiseries extérieures sur différents bâtiments communaux de Sausheim a été retenue au titre des travaux 2011. Ces travaux consistent à changer les menuiseries actuellement en place, qui ont souffert des éléments naturels et qui n'assurent plus l'étanchéité à l'air, par des châssis en aluminium à rupture de pont thermique, à vitrages isolants, conformes à la norme « RT 2005 ».

Une première approche financière arrête l'estimation prévisionnelle des travaux en phase A.P.D. à 87 900,00 € HT, selon le détail ci-après :

- Bibliothèque21 600,00 € HT
- COSEC.....20 000,00 € HT
- Ecole maternelle du Nord (Velux) 10 500,00 € HT
- Mairie (portes d'entrée)..... 9 600,00 € HT
- Poste de la police municipale26 200,00 € HT

La mise en concurrence sera opérée selon les dispositions de la procédure adaptée (M.A.P.A.). Les crédits nécessaires au règlement des dépenses de ce programme sont inscrits à l'article 2314-31109 du budget primitif 2011.

L'assemblée est appelée à en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve, au stade A.P.D., l'estimation prévisionnelle des travaux liés au remplacement des portes, fenêtres et velux sur différents bâtiments à Sausheim, chiffrée à 87 900,00 € HT ;**
- **Autorise M. le président à lancer la consultation par voie de marché à procédure adaptée et le charge d'entreprendre toutes les démarches utiles auprès de la région Alsace et du conseil général du Haut-Rhin pour l'obtention de subventions.**

Point n° 15 : Divers

Le prochain comité syndical se tiendra mercredi 15 juin 2011 à **18 heures 45**, au siège du syndicat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 55.

Dietwiller, le 25 mai 2011